



Conseil de sécurité

Distr. générale
6 septembre 2005
Français
Original : anglais

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004)

Lettre datée du 30 août 2005, adressée au Président du Comité par le Représentant permanent du Bélarus auprès de l'Organisation des Nations Unies

Me référant à votre lettre datée du 15 juin 2005, j'ai l'honneur de vous adresser les renseignements complémentaires correspondant au rapport national du Bélarus sur la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) (voir annexe).

Les renseignements complémentaires sont donnés en caractères gras dans le tableau. Nous communiquons également le texte des lois et règlements demandés*.

Je vous serais obligé d'inclure ces renseignements dans le rapport du Comité.

Le Représentant permanent
(*Signé*) Andrei **Dapkiunas**

* Le texte des lois et règlements est conservé au Secrétariat, où il peut être consulté.



**Annexe à la lettre datée du 30 août 2005 adressée
au Président du Comité par le Représentant permanent
du Bélarus auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : anglais/russe]

**Position de la République du Bélarus sur l'Initiative
de sécurité contre la prolifération**

Le Bélarus souscrit aux objectifs de l'Initiative de sécurité contre la prolifération (ISP) et accueille favorablement l'action engagée par les pays qui y participent pour empêcher la prolifération des armes de destruction massive, des matières servant à les fabriquer et de leurs vecteurs.

Le Bélarus est prêt, dans le cadre de sa législation nationale, à coopérer avec les pays participant à l'Initiative pour s'employer activement à empêcher la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs.

La partie bélarussienne fait observer que les mesures de tout ordre visant à empêcher la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs ne doivent pas entamer la confiance de la communauté internationale dans les formes et les méthodes de travail établies au sein des régimes de non-prolifération déjà en place et des dispositifs internationaux connexes.

Afin de conjuguer l'Initiative avec les instruments internationaux en vigueur, le Bélarus préconise un examen approfondi, sous tous leurs aspects, des moyens de mise en œuvre de l'Initiative par le Conseil de sécurité de l'ONU, unique instance universelle habilitée à adopter des mesures de coercition pour maintenir ou rétablir la paix et la sécurité internationales.

Paragraphe 1 et questions connexes évoquées aux paragraphes 5, 6, 8 a), b) et c) et au paragraphe 10

État : Bélarus

Date du rapport : 20 octobre 2004

Avez-vous souscrit l'une des déclarations suivantes ou votre pays est-il partie à l'un des traités ou conventions ou membre de l'un des mécanismes suivants?		Oui	Dans l'affirmative, indiquez les informations pertinentes (signature, adhésion, ratification, entrée en vigueur, etc.)	Observations (l'information se rapporte aux numéros de page de la version française du rapport ou à un site Web officiel)
1	Déclaration générale sur la non-détention d'armes de destruction massive	X	Ne possède ni armes nucléaires, chimiques ou biologiques, ni leurs vecteurs	Page 2 du rapport
2	Déclaration générale d'engagement en faveur du désarmement et de la non-prolifération	X	Politique nationale alignée sur les traités internationaux sur la non-prolifération des armes nucléaires, la réduction des armements et le désarmement	Pages 4 à 6 du rapport
3	Déclaration générale sur la non-fourniture d'armes de destruction massive et d'éléments connexes à des acteurs non étatiques	X	N'apporte aucune aide à des acteurs non étatiques	Page 2 du rapport
4	Convention sur les armes biologiques	X	Signée le 10 avril 1972, ratifiée le 13 février 1975, entrée en vigueur le 26 mars 1975	Page 11 du rapport
5	Convention sur les armes chimiques	X	Signée le 14 janvier 1993, ratifiée le 9 février 1995, entrée en vigueur le 29 avril 1997	Page 11 du rapport
6	Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires	X	A adhéré au Traité le 4 février 1993; entrée en vigueur le 22 juillet 1993	Pages 2 et 11 du rapport
7	Traité d'interdiction complète des essais nucléaires	X	Signé le 24 septembre 1996, ratifié le 19 avril 2000	Page 11 du rapport
8	Convention sur la protection physique des matières nucléaires	X	Entrée en vigueur le 14 juin 1993	Page 11 du rapport
9	Code de conduite de La Haye	X	Membre depuis 2005	Page 12 du rapport
10	Protocole de Genève de 1925			
11	Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA)	X	<i>Membre depuis 1957</i>	<i>http://www.iaea.org/About/Policy/MemberStates (en anglais)</i>
12	Zone exempte d'armes nucléaires/Protocole(s)		Sans objet	
13	Autres conventions et traités	X	1. Traité sur la réduction et la limitation des armements stratégiques offensifs – entré en vigueur le 5 décembre 1994	Page 12 du rapport

Avez-vous souscrit l'une des déclarations suivantes ou votre pays est-il partie à l'un des traités ou conventions ou membre de l'un des mécanismes suivants?		Oui	Dans l'affirmative, indiquez les informations pertinentes (signature, adhésion, ratification, entrée en vigueur, etc.)	Observations (l'information se rapporte aux numéros de page de la version française du rapport ou à un site Web officiel)
			<p>2. Traité sur l'élimination des missiles à portée intermédiaire et à plus courte portée – adhésion le 9 octobre 1992</p> <p>3. Convention sur la sûreté nucléaire</p>	
14	Autres mécanismes	X	Groupe des fournisseurs nucléaires, membre depuis 2000	Page 12 du rapport
15	Autres	X	L'Initiative de sécurité contre la prolifération : souscrit aux objectifs. La position du Bélarus sur l'Initiative est jointe.	Page 14 du rapport

Paragraphe 2 – Armes biologiques

État : Bélarus

Date du rapport : 20 octobre 2004

Votre pays s'est-il donné une législation interdisant à des particuliers ou à des entités de se livrer à l'une des activités suivantes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
1	Fabrication/production	X	Code pénal, art. 129	X	Code pénal, art. 129	Page 3 du rapport
2	Acquisition	X		X	Code pénal, art. 129	Page 3 du rapport
3	Possession	X		X	Code pénal, art. 129	
4	Constitution de stocks	X		X	Code pénal, art. 129	Page 3 du rapport
5	Mise au point	X		X		
6	Transport	X		X		
7	Transfert	X		X		
8	Utilisation	X	Code pénal, art. 134	X	Code pénal, art. 134	
9	Complicité active de l'une ou plusieurs des activités susmentionnées	X	Code pénal, art. 16, par. 6	X	Code pénal, art. 16, par. 6	Page 4 du rapport
10	Facilitation d'activités susmentionnées	X		X		
11	Financement d'activités susmentionnées	X	Loi sur le système budgétaire de la République du Bélarus et sur les fonds extrabudgétaires	X		
12	Activités susmentionnées concernant les vecteurs	X	Code pénal, art. 129		Code pénal, art. 129	
13	Participation d'acteurs non étatiques à des activités susmentionnées	X		Code pénal, art. 129	X	Code pénal, art. 129

Votre pays s'est-il donné une législation interdisant à des particuliers ou à des entités de se livrer à l'une des activités suivantes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
14	Autres	X	Respect des interdictions énoncées dans les instruments internationaux : décret n° 94 du 11 mars 2003 réglementant la coopération militaro-technique entre le Bélarus et les autres États	X	Interdiction de vendre, voler, etc. : Code pénal, art. 129 et 294	Pages 3 et 4 du rapport

Paragraphe 2 – Armes chimiques

État : Bélarus

Date du rapport : 20 octobre 2004

Votre pays s'est-il donné une législation interdisant à des particuliers ou à des entités de se livrer à l'une des activités suivantes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
1	Fabrication/production	X	Code pénal, art. 129	X	Code pénal, art. 129	Page 3 du rapport
2	Acquisition	X		X	Code pénal, art. 129	Page 3 du rapport
3	Possession	X		X	Code pénal, art. 129	
4	Constitution de stocks	X		X	Code pénal, art. 129	Page 3 du rapport
5	Mise au point	X		X		
6	Transport	X		X		
7	Transfert	X		X		
8	Utilisation	X	Code pénal, art. 134	X	Code pénal, art. 134	
9	Complicité active de l'une ou plusieurs des activités susmentionnées	X	Code pénal, art. 16, par. 6	X	Code pénal, art. 16, par. 6	Page 4 du rapport
10	Facilitation d'activités susmentionnées	X		X		
11	Financement d'activités susmentionnées	X		Loi sur le système budgétaire de la République du Bélarus et sur les fonds extrabudgétaires		
12	Activités susmentionnées concernant les vecteurs	X	Code pénal, art. 129	X	Code pénal, art. 129	
13	Participation d'acteurs non étatiques à des activités susmentionnées	X	Code pénal, art. 129	X	Code pénal, art. 129	Page 3 du rapport

Votre pays s'est-il donné une législation interdisant à des particuliers ou à des entités de se livrer à l'une des activités suivantes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
14	Autres	X	Respect des interdictions énoncées dans les instruments internationaux : décret n° 94 du 11 mars 2003 réglementant la coopération militaro-technique entre le Bélarus et les autres États	X	Interdiction de vendre, voler, etc. : Code pénal, art. 129 et 294	Pages 3 et 4 du rapport

Paragraphe 2 – Armes nucléaires

État : Bélarus

Date du rapport : 20 octobre 2004

Votre pays s'est-il donné une législation interdisant à des particuliers ou à des entités de se livrer à l'une des activités suivantes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
1	Fabrication/production	X	Code pénal, art. 129	X	Code pénal, art. 129	Page 3 du rapport
2	Acquisition	X		X	Code pénal, art. 129 et 322 : l'article 322 vise les sources de radiations ionisantes, les substances radioactives et les matières nucléaires	Page 3 du rapport
3	Possession	X		X	Code pénal, art. 129	Page 3 du rapport
4	Constitution de stocks	X		X	Code pénal, art. 129 et 322 : l'article 322 vise les sources de radiations ionisantes, les substances radioactives et les matières nucléaires	Page 3 du rapport
5	Mise au point	X		X	Code pénal, art. 129	Page 3 du rapport
6	Transport	X		X	Code pénal, art. 129	Page 3 du rapport
7	Transfert	X		X	Code pénal, art. 129	Page 3 du rapport
8	Utilisation	X	Code pénal, art. 134 et 322	X	Code pénal, art. 129	Page 3 du rapport
9	Complicité active de l'une ou plusieurs des activités susmentionnées	X	Code pénal, art. 16, par. 6	X	Code pénal, art. 16, par. 6	Page 4 du rapport
10	Facilitation d'activités susmentionnées	X		X		
11	Financement d'activités susmentionnées	X	Loi sur le système budgétaire de la République du Bélarus et sur les fonds extrabudgétaires	X		
12	Activités susmentionnées concernant les vecteurs	X	Code pénal, art. 129	X	Code pénal, art. 129	

Votre pays s'est-il donné une législation interdisant à des particuliers ou à des entités de se livrer à l'une des activités suivantes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
13	Participation d'acteurs non étatiques à des activités susmentionnées	X	Code pénal, art. 129	X	Code pénal, art. 129, 134 et 322	Page 3 du rapport
14	Autres	X	Respect des interdictions énoncées dans les instruments internationaux : décret n° 94 du 11 mars 2003 réglementant la coopération militaro-technique entre le Bélarus et les autres États	X	Interdiction de vendre, voler, de menacer d'utiliser : Code pénal, art. 129, 134, 294, 322, 323, 324	Pages 3 et 4 du rapport

Paragraphe 3 a) et b) – Surveillance, sécurité et protection physique des armes biologiques et des éléments connexes

État : Bélarus

Date du rapport : 20 octobre 2004

Votre pays a-t-il pris des mesures et dispositions ou des lois pour surveiller les armes biologiques et les éléments connexes et en assurer la sécurité et la protection? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
1	Mesures de surveillance au stade de la fabrication	X	Le Bélarus ne fabrique pas d'armes biologiques, ni d'éléments connexes	X	Code pénal, Code civil	
2	Mesures de surveillance au stade de l'utilisation	X	Règlement sanitaire 17-129 du Bélarus (2000) « Sûreté des activités faisant appel à des micro-organismes relevant des catégories III et IV de pathogénicité et des helminthes »	X	Code pénal, Code civil	
3	Mesures de surveillance des stocks	X	Directives 11-7-13-2002 « Modalités de surveillance, de conservation, de transfert et de transport des micro-organismes relevant des catégories I à IV de pathogénicité »	X		
4	Mesures de surveillance lors du transport	X		X		
5	Autres mesures de surveillance	X		X		
6	Mesures de sécurité au stade de la fabrication	X	Le Bélarus ne fabrique pas d'armes biologiques, ni d'éléments connexes	X	Code pénal, Code civil	
7	Mesures de sécurité au stade de l'utilisation	X	Règlement sanitaire 17-129 du Bélarus (2000) « Sûreté des activités faisant appel à des micro-organismes relevant des catégories III et IV de pathogénicité et des helminthes »	X	Code pénal, Code civil	Page 6 du rapport

Votre pays a-t-il pris des mesures et dispositions ou des lois pour surveiller les armes biologiques et les éléments connexes et en assurer la sécurité et la protection? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
8	Mesures de sécurité concernant les stocks	X	Directives 11-7-13-2002 « Modalités de surveillance, de conservation, de transfert et de transport des micro-organismes relevant des catégories I à IV de pathogénicité »	X	Code pénal, Code civil	Page 6 du rapport
9	Mesures de sécurité lors du transport	X		X		
10	Autres mesures de sécurité	X		X		
11	Réglementation de la protection physique des installations, des matières et du transport	X	Règlement sanitaire 14-65 « Fabrication et contrôle de qualité des préparations médicales immunobiologiques »	X	Code pénal, Code civil	
12	Octroi de licences/homologation des installations/habilitation du personnel manipulant des matières biologiques	X	Décret présidentiel n° 17 du 14 juillet 2003 « Délivrance de licences pour certains types d'activités »; décision du Conseil des ministres de la République du Bélarus n° 1378 du 20 octobre 2003	X	Code pénal, Code civil	
13	Habilitation du personnel					
14	Mesures de surveillance, de sécurité et de protection physique applicables aux vecteurs	X	Sans objet	X	Code pénal, Code civil	Page 2 du rapport
15	Réglementations concernant le génie génétique	X	Le projet de loi « Sûreté des activités de génie génétique » est en cours d'examen par le Parlement			
16	Autres textes de loi et réglementations ayant trait à la sécurité et à la protection des matières biologiques					

Votre pays a-t-il pris des mesures et dispositions ou des lois pour surveiller les armes biologiques et les éléments connexes et en assurer la sécurité et la protection? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
17	Autres	X	Loi du 23 novembre 1993 « Santé publique et protection épidémiologique »	X	Code pénal, Code civil	Page 6 du rapport

Paragraphe 3 a) et b) – Surveillance, sécurité et protection physique des armes chimiques et des éléments connexes

État : Bélarus

Date du rapport : 20 octobre 2004

Votre pays a-t-il pris des mesures et dispositions ou des lois pour surveiller les armes chimiques et les éléments connexes et en assurer la sécurité et la protection? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
1	Mesures de surveillance au stade de la fabrication	X	Le Bélarus ne fabrique pas d'armes chimiques, ni d'éléments connexes	X	Code pénal, Code civil	
2	Mesures de surveillance au stade de l'utilisation	X	Décision n° 38 du 17 mai 2005 du Conseil des ministres « Délivrance de licences pour des activités de sécurité industrielle »	X	Code pénal, Code civil	
3	Mesures de surveillance des stocks	X		X		
4	Mesures de surveillance lors du transport	X		X		
5	Autres mesures de surveillance	X	Décision n° 8/3818 du 11 février 2003 du Ministère des situations d'urgence « Instruction visant l'inscription des sites dans le registre national des sites industriels dangereux »	X	Code pénal, Code civil	
6	Mesures de sécurité au stade de la fabrication	X	Le Bélarus ne fabrique pas d'armes chimiques, ni d'éléments connexes	X	Code pénal, Code civil	
7	Mesures de sécurité au stade de l'utilisation	X	Loi n° 363-3 du 10 janvier 2000 « Sûreté industrielle des sites de fabrication dangereux »	X	Code pénal, Code civil	
8	Mesures de sécurité concernant les stocks	X		X		
9	Mesures de sécurité lors du transport	X	Loi n° 32-3 du 6 juin 2001 « Transport de marchandises dangereuses »; décision n° 38 du 8 novembre 2003 du Ministère des situations	X	Code pénal, Code civil	

Votre pays a-t-il pris des mesures et dispositions ou des lois pour surveiller les armes chimiques et les éléments connexes et en assurer la sécurité et la protection? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
			d'urgence « Règles applicables au transport de marchandises dangereuses en véhicules automobiles »; décision n° 34 du 20 octobre 2004 du Ministère des situations d'urgence « Règles de sécurité applicables au transport de marchandises dangereuses par voie ferrée »; règlement n° 3370/301 du 26 décembre 1987 applicable au transport de marchandises dangereuses par voie aérienne			
10	Autres mesures de sécurité	X	Inspections globales, spécifiques et opérationnelles des sites industriels dangereux			
11	Réglementation de la protection physique des installations, des matières et du transport	X	Décision du Conseil des ministres n° 38 du 17 mai 2005 « Délivrance de licences pour des activités de sécurité industrielle »	X	Code pénal, Code civil	
12	Homologation des installations chimiques/habilitation des entités/autorisation de l'utilisation des matières	X		X		
13	Habilitation du personnel					
14	Mesures de surveillance, de sécurité et de protection physique applicables aux vecteurs	X	Sans objet	X	Code pénal, Code civil	Page 2 du rapport
15	Autorité nationale chargée de la Convention sur les armes chimiques	X	Décision n° 344 du 27 mai 1996 du Conseil des ministres « Mise en œuvre de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de	X	Code pénal, Code civil	

	Votre pays a-t-il pris des mesures et dispositions ou des lois pour surveiller les armes chimiques et les éléments connexes et en assurer la sécurité et la protection? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?	Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
			l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction, du 13 janvier 1993 »			
16	Déclaration à l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques des produits chimiques inscrits aux tableaux 1, 2 et 3 de la Convention sur les armes chimiques	X	Présentation annuelle d'une déclaration nationale	X	Code pénal, Code civil	Page 12 du rapport
17	Mesures de surveillance, de sécurité et de protection physique applicables aux armes chimiques obsolètes	X	Le Bélarus n'a pas d'armes chimiques obsolètes			
18	Autres textes de loi et réglementations ayant trait au contrôle des matières chimiques	X	Décision n° 422 du 29 mars 2000 du Conseil des ministres « Renforcement du contrôle des entrées (sorties) de produits chimiques relevant du régime de contrôle institué par la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction »	X	Code pénal, Code civil	
19	Autres			X	Les services de sécurité analysent les circonstances entourant la découverte de tels produits chimiques, et organisent le contre-espionnage	Page 6 du rapport

Paragraphe 3 a) et b) – Surveillance, sécurité et protection physique des armes nucléaires et des éléments connexes

État : Bélarus

Date du rapport : 20 octobre 2004

Votre pays a-t-il pris des mesures et dispositions ou des lois pour surveiller les armes nucléaires et les éléments connexes et en assurer la sécurité et la protection? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
1	Mesures de surveillance au stade de la fabrication	X	Le Bélarus ne fabrique pas d'armes nucléaires, ni d'éléments connexes	X	Code pénal, Code civil	
2	Mesures de surveillance au stade de l'utilisation	X	Décision n° P-2 du 28 février 1995 du Département de la sûreté des activités dans l'industrie et l'énergie atomique (Promatomnadzor) « Dispositif national de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires en République du Bélarus »	X	Code pénal, Code civil	
3	Mesures de surveillance des stocks	X		X		
4	Mesures de surveillance lors du transport	X		X		
5	Autres mesures de surveillance	X	Inspections mensuelles de l'AIEA avec le Promatomnadzor			
6	Mesures de sécurité au stade de la fabrication		Le Bélarus ne fabrique pas d'armes nucléaires, ni d'éléments connexes			
7	Mesures de sécurité au stade de l'utilisation	X	Règles fondamentales de sécurité nucléaire (PBIa-06-00-88, 1998); Règles de sécurité nucléaire applicables au stockage et au transport des matières fissiles présentant un risque nucléaire (PBIa06-09-90, 1990); Règles de sécurité nucléaire applicables au transport de combustible nucléaire irradié (PBIa 06-08-77, 1977)	X	Code pénal, Code civil	Pages 6 et 7 du rapport
8	Mesures de sécurité concernant les stocks	X		X		
9	Mesures de sécurité lors du transport	X		X		

Votre pays a-t-il pris des mesures et dispositions ou des lois pour surveiller les armes nucléaires et les éléments connexes et en assurer la sécurité et la protection? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
10	Autres mesures de sécurité	X	Inspections du Promatomnadzor			
11	Réglementation de la protection physique des installations, des matières et du transport	X	Décret sur la protection physique des matières nucléaires lors de leur utilisation, de leur conservation et de leur transport (1994)	X	Code pénal, Code civil	Page 7 du rapport
12	Homologation des installations nucléaires/habilitation des entités/autorisation de l'utilisation des matières	X	Décret présidentiel n° 17 du 14 juillet 2003 « Délivrance de licences pour certains types d'activités »; Décision du Conseil des ministres de la République du Bélarus n° 1357 du 20 octobre 2003 « Délivrance de licences pour des activités de sécurité industrielle »	X		
13	Habilitation du personnel					
14	Mesures de surveillance, de sécurité et de protection physique applicables aux vecteurs	X	Sans objet	X	Code pénal, Code civil	Page 2 du rapport
15	Autorité nationale chargée de la réglementation	X	Promatomnadzor			Page 5 du rapport
16	Accords de garanties de l'AIEA	X	Accord de garanties entré en vigueur en 1995			Page 5 du rapport
17	Code de conduite de l'AIEA sur la sûreté et la sécurité des sources radioactives	X	Confirmé par lettre au Directeur général de l'AIEA : le code de conduite est appliqué. Décision n° 1537 du 4 octobre 1999 du Conseil des ministres « Création d'un système national unique de comptabilité et de contrôle des sources de radiations ionisantes »	X	Code pénal, Code civil	Page 5 du rapport

Votre pays a-t-il pris des mesures et dispositions ou des lois pour surveiller les armes nucléaires et les éléments connexes et en assurer la sécurité et la protection? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
18	Base de données de l'AIEA sur le trafic de matières nucléaires et autres sources radioactives	X	<i>Le Bélarus participe au programme de base de données</i>			http://www.aiea.org/About/Policy/C/GC42/Documents/gc42-17.html
19	Autres accords concernant l'AIEA	X	<p>La Convention de Vienne relative à la responsabilité civile en matière de dommages nucléaires est entrée en vigueur pour le Bélarus le 22 juillet 1993.</p> <p>La Convention sur la sûreté nucléaire est entrée en vigueur pour le Bélarus le 27 janvier 1999.</p> <p>La Convention commune sur la sûreté de la gestion du combustible usé et sur la sûreté de la gestion des déchets radioactifs est entrée en vigueur pour le Bélarus le 24 février 2003.</p>			
20	Autres textes de loi et réglementations internes concernant les matières nucléaires, y compris ceux ayant trait à la Convention sur la protection physique des matières nucléaires	X	Loi sur la protection de la population contre les radiations (n° 122-3, du 5 novembre 1998). Loi n° 32-3 du 6 juin 2001 « Transport des marchandises dangereuses ».	X	Code pénal, Code civil	
21	Autres			X	Les services de sécurité analysent les circonstances entourant la découverte de tels produits chimiques, et organisent le contre-espionnage	Page 6 du rapport

Paragraphe 3 c) et d) et questions connexes évoquées aux paragraphes 6 et 10
– Contrôle des armes biologiques et des éléments connexes

État : Bélarus

Date du rapport : 20 octobre 2004

Votre pays s'est-il donné des textes, des procédures, des dispositions et des mécanismes parmi les suivants aux fins de la surveillance des frontières, de l'exportation et de l'importation et autres transferts d'armes biologiques et d'éléments connexes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales, mesures de mise en œuvre, etc.		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
1	Surveillance des frontières	X	1. Loi sur la frontière nationale de la République du Bélarus 2. Décret présidentiel n° 94 du 11 mars 2003 réglementant la coopération militaro-technique entre le Bélarus et les autres États	X	Code pénal, Code civil	Pages 4 à 7 du rapport
2	Moyens techniques prévus pour la surveillance des frontières	X	Les postes de contrôle douanier sont équipés d'appareils fixes et mobiles de contrôle dosimétrique	X	Les systèmes de détection des radiations sont insuffisants, des améliorations sont prévues	Page 8 du rapport
3	Contrôle des opérations de courtage, de commercialisation et de négociation ou de toute activité visant à faciliter la vente de biens et de technologies	X	Décision sur les modalités d'octroi aux personnes morales de la République du Bélarus du droit de mener des activités de commerce international portant sur certains articles (travaux, services) spécifiés, approuvée par décret présidentiel n° 265 du 11 mai 1999	X	Code pénal, Code civil	
4	Organismes et autorités chargés de l'application des mesures	X	Comité de la sécurité nationale			
5	Législation relative au contrôle des exportations	X	Loi du 6 janvier 1998 sur le contrôle des exportations; décret présidentiel n° 94 du	X	Code pénal, Code civil	Pages 9 et 10 du rapport

Votre pays s'est-il donné des textes, des procédures, des dispositions et des mécanismes parmi les suivants aux fins de la surveillance des frontières, de l'exportation et de l'importation et autres transferts d'armes biologiques et d'éléments connexes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales, mesures de mise en œuvre, etc.		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
			11 mars 2003 réglementant la coopération militaro-technique entre le Bélarus et les autres États			
6	Régime de licences	X	Décret n° 133 du 4 février 2003 (version de 2004) du Conseil des ministres	X	Code pénal, Code civil	Page 10 du rapport
7	Octroi de licences individuelles	X		X		
8	Octroi de licences générales	X	Pas de dispositions en ce sens			
9	Déroptions au régime de licences	X	Pas de dispositions en ce sens			
10	Conditions d'octroi de licences pour les biens susceptibles d'être exportés/visas					
11	Autorité nationale chargée de délivrer les autorisations	X	Comité national militaro-industriel (chargé de l'application)			
12	Examen interinstitutions des licences	X	Commission interministérielle de coopération militaire et technique et de contrôle des exportations (organe chargé des politiques d'exportation)			Page 11 du rapport
13	Listes de contrôle	X	Agents pathogènes pour l'homme, la faune ou la flore, ces mêmes agents ayant subi une modification génétique, fragments de matériel génétique et équipements pouvant servir à la mise au point d'armes bactériologiques (biologiques) et à toxines, articles et technologies à double usage			

Votre pays s'est-il donné des textes, des procédures, des dispositions et des mécanismes parmi les suivants aux fins de la surveillance des frontières, de l'exportation et de l'importation et autres transferts d'armes biologiques et d'éléments connexes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales, mesures de mise en œuvre, etc.		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
14	Mise à jour des listes	X	Décision du Comité national militaro-industriel et du Comité national des douanes (n° 4/11 du 22 février 2005) approuvant les listes d'articles (travaux, services) spécifiés			
15	Mesures applicables aux technologies	X				Pages 11 et 12 du rapport
16	Mesures applicables aux vecteurs	X	Matériel, matières et technologies utilisés dans la fabrication d'armes à missiles et autres vecteurs			
17	Contrôle des utilisateurs finals	X	Décret n° 133 du 4 février 2003 (version de 2004) du Conseil des ministres	X	Code pénal, Code civil	
18	Mesures d'application générale					
19	Transferts immatériels	X	Décret n° 133 du 4 février 2003 (version de 2004) du Conseil des ministres	X	Code pénal, Code civil	
20	Contrôle des biens en transit	X	Décret n° 522 du 24 avril 2002 (fret militaire) du Conseil des ministres; autorisation de passage en transit	X		Pages 9 et 10 du rapport
21	Contrôle des transbordements	X		X		
22	Contrôle des réexportations	X	Décret n° 133 du 4 février 2003 (version de 2004) du Conseil des ministres	X		
23	Contrôle du financement	X	Loi sur le système budgétaire de la République du Bélarus et sur les fonds extrabudgétaires	X	Code pénal, Code civil	Page 4 du rapport
24	Contrôle des services de transport	X	1. Décision du Conseil des ministres (n° 1388, du 20 octobre 2003) approuvant le décret sur la délivrance de licences de	X	Code pénal, Code civil	

	Votre pays s'est-il donné des textes, des procédures, des dispositions et des mécanismes parmi les suivants aux fins de la surveillance des frontières, de l'exportation et de l'importation et autres transferts d'armes biologiques et d'éléments connexes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?	Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales, mesures de mise en œuvre, etc.		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
			<p>transports de passagers et de fret par véhicule automobile, par les eaux intérieures et par voie maritime, et du décret sur la délivrance de licences visant les activités de transports et d'expéditions</p> <p>2. Décision (n° 1308, du 23 août 1999) « Réglementation nationale et modalités d'utilisation de l'espace aérien de la République du Bélarus »</p>			
25	Contrôle des importations	X	Décision n° 133 du Conseil des ministres en date du 4 février 2003 (version de 2004)	X	Code pénal, Code civil	Page 10 du rapport
26	Principe d'extraterritorialité	X	Code pénal, art. 6	X	Code pénal, art. 6	
27	Autres	X	Certificat d'autorisation de commerce international	X	Code pénal, Code civil	Page 10 du rapport

Paragraphe 3 c) et d) et questions connexes évoquées aux paragraphes 6 et 10
– Contrôle des armes chimiques et des éléments connexes

État : Bélarus

Date du rapport : 20 octobre 2004

Votre pays s'est-il donné des textes, des procédures, des dispositions et des mécanismes parmi les suivants aux fins de la surveillance des frontières, de l'exportation et de l'importation et autres transferts d'armes chimiques et d'éléments connexes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales, mesures de mise en œuvre, etc.		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
1	Surveillance des frontières	X	1. Loi sur la frontière nationale de la République du Bélarus 2. Décret présidentiel n° 94 du 11 mars 2003 réglementant la coopération militaro-technique entre le Bélarus et les autres États	X	Code pénal, Code civil	Pages 4 à 7 du rapport
2	Moyens techniques prévus pour la surveillance des frontières	X	Les postes de contrôle douanier sont équipés d'appareils fixes et mobiles de contrôle dosimétrique	X	Les systèmes de détection des radiations sont insuffisants, des améliorations sont prévues	Page 8 du rapport
3	Contrôle des opérations de courtage, de commercialisation et de négociation ou de toute activité visant à faciliter la vente de biens et de technologies	X	Décision sur les modalités d'octroi aux personnes morales de la République du Bélarus du droit de mener des activités de commerce international portant sur certains articles (travaux, services) spécifiés, approuvée par décret présidentiel n° 265 du 11 mai 1999	X	Code pénal, Code civil	
4	Organismes et autorités chargés de l'application des mesures	X	Comité de la sécurité nationale			
5	Législation relative au contrôle des exportations	X	1. Loi du 6 janvier 1998 sur le contrôle des exportations	X	Code pénal, Code civil	Pages 5, 9 et 10 du rapport

Votre pays s'est-il donné des textes, des procédures, des dispositions et des mécanismes parmi les suivants aux fins de la surveillance des frontières, de l'exportation et de l'importation et autres transferts d'armes chimiques et d'éléments connexes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales, mesures de mise en œuvre, etc.		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
			2. Décision n° 422 du 22 mars 2000 du Conseil des ministres			
6	Régime de licences	X	Décision n° 422 du 22 mars 2000 du Conseil des ministres	X	Code pénal, Code civil	Pages 9 et 10 du rapport
7	Octroi de licences individuelles	X	Licence pour chaque opération de commerce extérieur	X		
8	Octroi de licences générales	X	Pas de dispositions en ce sens			
9	Dérogations au régime de licences	X	Pas de dispositions en ce sens			
10	Conditions d'octroi de licences pour les biens susceptibles d'être exportés/visas					
11	Autorité nationale chargée de délivrer les autorisations	X	1. Comité national militaro-industriel (chargé de l'application) 2. Commission interministérielle de coopération militaire et technique et de contrôle des exportations (organe chargé des politiques d'exportation)			Page 10 du rapport
12	Examen interinstitutions des licences	X	Commission interministérielle de coopération militaire et technique et de contrôle des exportations (organe chargé des politiques d'exportation)			
13	Listes de contrôle	X	1. Décision n° 422 du 29 mars 2000 du Conseil des ministres : liste de produits chimiques			Pages 5, 9 et 10 du rapport
14	Mise à jour des listes					
15	Mesures applicables aux technologies	X				

	Votre pays s'est-il donné des textes, des procédures, des dispositions et des mécanismes parmi les suivants aux fins de la surveillance des frontières, de l'exportation et de l'importation et autres transferts d'armes chimiques et d'éléments connexes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?	Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales, mesures de mise en œuvre, etc.		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
			2. Produits chimiques, matériels et technologies destinés à l'usage pacifique mais susceptibles de servir à la fabrication d'armes chimiques			Page 10 du rapport
16	Mesures applicables aux vecteurs	X	Matériel, matières et technologies utilisés dans la fabrication d'armes à missiles et autres vecteurs			Page 10 du rapport
17	Contrôle des utilisateurs finals	X	Décret n° 133 du 4 février 2003 (version de 2004) du Conseil des ministres	X	Code pénal, Code civil	
18	Mesures d'application générale					
19	Transferts immatériels	X	Décret n° 133 du 4 février 2003 (version de 2004) du Conseil des ministres	X	Code pénal, Code civil	
20	Contrôle des biens en transit	X	Décret n° 522 du 24 avril 2002 (fret militaire) du Conseil des ministres	X		Page 10 du rapport
21	Contrôle des transbordements	X		X		
22	Contrôle des réexportations	X	Décret n° 133 du 4 février 2003 (version de 2004) du Conseil des ministres	X		
23	Contrôle du financement	X	Loi sur le système budgétaire de la République du Bélarus et sur les fonds extrabudgétaires	X	Code pénal, Code civil	Page 4 du rapport
24	Contrôle des services de transport	X	1. Décision du Conseil des ministres (n° 1388, du 20 octobre 2003) approuvant le décret sur la délivrance de licences de transports de passagers et de fret par véhicule	X	Code pénal, Code civil	

	Votre pays s'est-il donné des textes, des procédures, des dispositions et des mécanismes parmi les suivants aux fins de la surveillance des frontières, de l'exportation et de l'importation et autres transferts d'armes chimiques et d'éléments connexes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?	Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales, mesures de mise en œuvre, etc.		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
			<p>automobile, par les eaux intérieures et par voie maritime, et du décret sur la délivrance de licences visant les activités de transports et d'expéditions</p> <p>2. Décision (n° 1308, du 23 août 1999) « Réglementation nationale et modalités d'utilisation de l'espace aérien de la République du Bélarus »</p>			
25	Contrôle des importations	X	<p>1. Décision n° 133 du Conseil des ministres en date du 4 février 2003 (version de 2004)</p> <p>2. Décision n° 422 du Conseil des ministres en date du 22 mars 2000</p>	X	Code pénal, Code civil	Pages 5 et 10 du rapport
26	Principe d'extraterritorialité	X	Code pénal, art. 6	X	Code pénal, art. 6	
27	Autres	X	Certificat d'autorisation de commerce international	X	Code pénal, Code civil	Page 10 du rapport

Paragraphe 3 c) et d) et questions connexes évoquées aux paragraphes 6 et 10
– Contrôle des armes nucléaires et des éléments connexes

État : Bélarus

Date du rapport : 20 octobre 2004

Votre pays s'est-il donné des textes, des procédures, des dispositions et des mécanismes parmi les suivants aux fins de la surveillance des frontières, de l'exportation et de l'importation et autres transferts d'armes nucléaires et d'éléments connexes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales, mesures de mise en œuvre, etc.		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
1	Surveillance des frontières	X	1. Loi sur la frontière nationale de la République du Bélarus 2. Décret présidentiel n° 94 du 11 mars 2003 réglementant la coopération militaro-technique entre le Bélarus et les autres États	X	Code pénal, Code civil	Pages 4 à 7 du rapport
2	Moyens techniques prévus pour la surveillance des frontières	X	Les postes de contrôle douanier sont équipés d'appareils fixes et mobiles de contrôle dosimétrique	X	Les systèmes de détection des radiations sont insuffisants, des améliorations sont prévues	Page 8 du rapport
3	Contrôle des opérations de courtage, de commercialisation et de négociation ou de toute activité visant à faciliter la vente de biens et de technologies	X	Décision sur les modalités d'octroi aux personnes morales de la République du Bélarus du droit de mener des activités de commerce international portant sur certains articles (travaux, services) spécifiés, approuvée par décret présidentiel n° 265 du 11 mai 1999	X	Code pénal, Code civil	
4	Organismes et autorités chargés de l'application des mesures	X	Comité de la sécurité nationale			

Votre pays s'est-il donné des textes, des procédures, des dispositions et des mécanismes parmi les suivants aux fins de la surveillance des frontières, de l'exportation et de l'importation et autres transferts d'armes nucléaires et d'éléments connexes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales, mesures de mise en œuvre, etc.		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
5	Législation relative au contrôle des exportations	X	1. Loi du 6 janvier 1998 sur le contrôle des exportations 2. Loi sur la protection de la population contre les radiations 3. Il est prévu d'harmoniser la réglementation des importations et des exportations de matières radioactives (nucléaires) avec le Code de conduite de l'AIEA	X	Code pénal, Code civil	Pages 5, 9 et 10 du rapport
6	Régime de licences	X	Décret n° 133 du 4 février 2003 (version de 2004) du Conseil des ministres	X		Page 10 du rapport
7	Octroi de licences individuelles	X	Licence pour chaque opération de commerce international	X		Page 10 du rapport
8	Octroi de licences générales	X	Pas de dispositions en ce sens			
9	Déroghations au régime de licences	X	Pas de dispositions en ce sens			
10	Conditions d'octroi de licences pour les biens susceptibles d'être exportés/visas					
11	Autorité nationale chargée de délivrer les autorisations	X	Comité national militaro-industriel (chargé de l'application)			
12	Examen interinstitutions des licences	X	Commission interministérielle de coopération militaire et technique et de contrôle des exportations du Conseil de sécurité de la République du Bélarus (organe chargé des politiques d'exportation)			Page 10 du rapport

Votre pays s'est-il donné des textes, des procédures, des dispositions et des mécanismes parmi les suivants aux fins de la surveillance des frontières, de l'exportation et de l'importation et autres transferts d'armes nucléaires et d'éléments connexes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales, mesures de mise en œuvre, etc.		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
13	Listes de contrôle	X	Matières nucléaires, matériels, matières et technologies spéciales non nucléaires et technologies associées, liées au cycle du combustible nucléaire, et fabrication de matières nucléaires susceptibles de servir à la fabrication d'armes nucléaires, articles et technologies à double usage			
14	Mise à jour des listes					
15	Mesures applicables aux technologies	X				Page 10 du rapport
16	Mesures applicables aux vecteurs	X	Matériel, matières et technologies utilisés dans la fabrication d'armes à missiles et autres vecteurs			Page 10 du rapport
17	Contrôle des utilisateurs finals	X	Décret n° 133 du 4 février 2003 (version de 2004) du Conseil des ministres	X	Code pénal, Code civil	
18	Mesures d'application générale					
19	Transferts immatériels	X	Décret n° 133 du 4 février 2003 (version de 2004) du Conseil des ministres	X	Code pénal, Code civil	
20	Contrôle des biens en transit	X	Décret n° 522 du 24 avril 2002 (fret militaire) du Conseil des ministres	X		Page 10 du rapport
21	Contrôle des transbordements	X		X		
22	Contrôle des réexportations	X	Décret n° 133 du 4 février 2003 (version de 2004) du Conseil des ministres	X		
23	Contrôle du financement	X	Loi sur le système budgétaire de la République du Bélarus et sur les fonds extrabudgétaires	X	Code pénal, Code civil	Page 4 du rapport

Votre pays s'est-il donné des textes, des procédures, des dispositions et des mécanismes parmi les suivants aux fins de la surveillance des frontières, de l'exportation et de l'importation et autres transferts d'armes nucléaires et d'éléments connexes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales, mesures de mise en œuvre, etc.		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
24	Contrôle des services de transport	X	<p>1. Décision du Conseil des ministres (n° 1388, du 20 octobre 2003) approuvant le décret sur la délivrance de licences de transports de passagers et de fret par véhicule automobile, par les eaux intérieures et par voie maritime, et du décret sur la délivrance de licences visant les activités de transports et d'expéditions</p> <p>2. Décision (n° 1308, du 23 août 1999) « Réglementation nationale et modalités d'utilisation de l'espace aérien de la République du Bélarus »</p>	X	Code pénal, Code civil	
25	Contrôle des importations	X	Décret n° 133 du 4 février 2003 (version de 2004) du Conseil des ministres	X	Code pénal, Code civil	Page 10 du rapport
26	Principe d'extraterritorialité	X	Code pénal, art. 6	X	Code pénal, art. 6	
27	Autres	X	Certificat d'autorisation de commerce international	X	Code pénal, Code civil	Page 10 du rapport

Paragraphe 6, 7 et 8 d) – Listes de contrôle, assistance, information

État : Bélarus

Date du rapport : 20 octobre 2004

Pouvez-vous donner des informations sur les questions suivantes?		Oui		Observations
1	Listes de contrôle – biens/matériel/ matières/technologies	X	<p>1. Il existe des listes pour les articles suivants : matières nucléaires, matériels et technologies connexes, produits chimiques, matériels et technologies connexes, agents pathogènes pour l'homme, la faune ou la flore, y compris leurs formes génétiquement modifiées, matériels, éléments et technologies utilisés pour la fabrication d'armes à missiles, articles et technologies à double usage, produits destinés à l'usage militaire, moyens cryptographiques (les listes sont approuvées par le Comité national militaro-industriel et le Comité national des douanes, et découlent des listes instituées par les régimes et les traités internationaux de non-prolifération).</p> <p>2. Procédures unifiées de contrôle des exportations : la Fédération de Russie et le Bélarus sont convenus d'appliquer le contrôle des exportations sur la base de listes normalisées.</p>	Pages 11 et 12 du rapport
2	Listes de contrôle – autres	X	Liste des produits chimiques relevant du régime de contrôle de la Convention sur les armes chimiques (décision n° 422 du 29 mars 2000 du Conseil des ministres)	Page 5 du rapport
3	Assistance offerte	X	Le Bélarus est disposé à fournir des services consultatifs pour l'élaboration de mesures législatives et réglementaires de contrôle des exportations	Page 12 du rapport
4	Assistance demandée	X	Matériel de détection des radiations	Page 9 du rapport
5	Programmes d'assistance en place (bilatéraux/plurilatéraux/ multilatéraux)		Projet conjoint avec l'AIEA visant à prévenir le transport illicite des matières nucléaires et radioactives; projet conjoint avec les États-Unis d'Amérique, le Japon, la Suède et l'AIEA visant la mise en place d'un système national de protection physique des matières nucléaires; coopération avec les États-Unis d'Amérique dans le cadre du programme Nunn-Lugar.	
6	Information à l'intention des industriels	X	Le Comité national militaro-technique est constamment en rapport avec toutes les entreprises industrielles, du fait que toutes les entités légales ayant obtenu un certificat d'autorisation pour les articles ou services inscrits sur les listes figurent sur le registre national du Comité	Page 13 du rapport
7	Information à l'intention du public	X	Le public est informé des obligations internationales assumées par le Bélarus en matière de non-prolifération et de désarmement, par le biais des médias, des communiqués de presse du Ministère des affaires étrangères et des textes législatifs adoptés.	